

Prévention de la mort inattendue du nourrisson

Définitions

La mort subite du nourrisson est le décès brutal et inattendu, souvent pendant son sommeil, d'un nourrisson de moins d'un an considéré jusque-là comme bien portant. Cette définition internationale a été reprise par l'Organisation Mondiale de la Santé dans la classification internationale des maladies.

Depuis février 2007 la Haute Autorité de la Santé (<http://www.has-sante.fr>) emploie le terme de mort inattendue du nourrisson et la définit comme la mort survenant brutalement chez un nourrisson alors que rien, dans ses antécédents connus, ne pouvait le laisser prévoir. Elle a, de même, étendu la période aux 2 ans de l'enfant.

Epidémiologie

Bien qu'une forte diminution ait été observée suite aux nouvelles recommandations de couchage sur le dos publiées dans les années 1990, cette mortalité reste élevée en France et stagne désespérément depuis plusieurs années. Ainsi, on estime que la mort inattendue du nourrisson concernerait encore environ 400 décès par an dont 150 à 200 qui pourraient être évitées si les parents étaient bien informés et suivaient les recommandations.

Rappel des recommandations

La principale recommandation de prévention de la mort inattendue du nourrisson est maintenant bien connue : **le bébé dort mieux sur le dos**.

Son visage reste dégagé, il respire à l'air libre, il peut mieux lutter contre la fièvre, il ne risque pas de s'enfouir.

Ne l'installez pas sur le côté ni sur le ventre !

Faites-le dormir dans un lit à barreaux sans tour de lit avec un matelas ferme et de dimensions bien adaptées au lit. N'utilisez pas d'oreiller, de couverture, de cale bébé.

Ne fumez pas dans l'environnement du nourrisson et aérez régulièrement sa chambre.

Ne le couvrez pas trop et ne chauffez pas trop sa chambre (la température idéale est de 18-20°)

